

**DIRECTION GENERALE DE LA
CAISSE AUTONOME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES (CARFO)**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES PRESTATIONS

BUREAU TOTAL

*« Etablissement public de prévoyance sociale régi
par la loi n° 16-2006/AN du 16 mai 2006
et le décret n° 2008-155/PRES/PM/MFPRE/MEF
du 03 avril 2008 portant transformation de la CARFO
en établissement public de prévoyance sociale »*

25-37-69-87/88/90



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CERTIFICAT DE NON REMARIAGE

L'administrateur.....

Certifie sur l'attestation et la responsabilité personnelle de :

1)

2)

Domicilié(e) à

Que M

Né(e) le

Domicilié(e) à

N'est pas remarié(e) depuis la mort de son époux (se)

M

Décédé(e) le

Ou s'est remarié(e) à

M

En foi de quoi le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ale.....

Les témoins

Le requérant

L'administrateur